

L'Évolution de la Bourse de Montréal depuis un demi-siècle

Pierre Lortie

Volume 50, numéro 1, 1982

Numéro spécial du cinquantenaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1109524ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1109524ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Lortie, P. (1982). L'Évolution de la Bourse de Montréal depuis un demi-siècle. *Assurances*, 50(1), 76–82. <https://doi.org/10.7202/1109524ar>

Résumé de l'article

The author analyses the evolution of the Montreal Stock Exchange, as it was called in 1932, and has become Montreal Exchange. It has come a long way during this half of the century, narrated by Mr. Pierre Lortie, President. Here are some measures taken by successive administrations since the depression years: revision of controlling services, integration to Quebec economy, diversified field of options (shares, gold, contracts), opening on international markets.

Mr. Lortie also points out the significative improvements and achievements of each Montreal Exchange presidential terms. So that the institution may become instrumental in the progress of our national economics and a very dynamic sector, not only in Quebec, but abroad.

L'Évolution de la Bourse de Montréal depuis un demi-siècle

par

PIERRE LORTIE⁽¹⁾

76

The author analyses the evolution of the Montreal Stock Exchange, as it was called in 1932, and has become Montreal Exchange. It has come a long way during this half of the century, narrated by Mr. Pierre Lortie, President. Here are some measures taken by successive administrations since the depression years : revision of controlling services, integration to Quebec economy, diversified field of options (shares, gold, contracts), opening on international markets.

Mr. Lortie also points out the significative improvements and achievements of each Montreal Exchange presidential terms. So that the institution may become instrumental in the progress of our national economics and a very dynamic sector, not only in Quebec, but abroad. R.M.



En 1932, la situation n'était pas particulièrement reluisante à la Bourse de Montréal. En fait, le volume des transactions pour toute l'année ne s'était élevé qu'à 4,170,845 actions, un volume qu'aujourd'hui nous transigeons régulièrement durant une semaine! Cette situation particulièrement morose était le résultat des difficultés économiques qui bouleversaient l'économie mondiale à l'époque.

On se souviendra que le 21 septembre 1931, le gouvernement britannique avait annoncé la démonétarisation de l'or. Face à cette situation, le Comité des gouverneurs prend immédiatement une décision très grave : les cours seront contrôlés, une situation qui rappelle celle qui prévalait durant la première Guerre Mondiale. La décision du Comité des gouverneurs stipule que jusqu'à nouvel avis, toutes les transactions doivent être conclues à des prix au moins égaux à ceux de la dernière clôture. Les ventes à découvert sont bannies. Il est interdit aux membres de la Bourse de transiger ailleurs que sur la Bourse, les empêchant

⁽¹⁾ M. Lortie est président de la Bourse de Montréal.

ainsi de participer à un marché parallèle où les cours seraient différents de ceux fixés par la décision du Comité des gouverneurs. Décidément, pour la Bourse de Montréal, 1932 n'était pas une bonne année. Notre Bourse, pas plus que les autres dans le monde, n'avait pu échapper aux conditions économiques et financières difficiles qui ont caractérisé la trop fameuse crise de 1929 à 1939.

Mais aux hommes d'actions, les difficultés ne sont pas un motif suffisant pour s'avouer battus; elles constituent plutôt une raison additionnelle de se surpasser, de travailler plus fort. Et c'est précisément ce qu'a fait le Comité des gouverneurs de 1929 à 1939.

77

Durant cette période difficile, on procéda à une révision complète des mécanismes de contrôle, un comité d'experts fut mis sur pied, les techniques de gestion des marchés et les installations furent améliorées, le parquet fut modernisé et agrandi; bref, la Bourse est réorganisée sur des assises solides. Par exemple, en 1933, les marges minimales exigées des clients furent relevées et les courtiers furent tenus de les respecter. Auparavant, la détermination du niveau des marges était laissée à la discrétion de chaque courtier et ce niveau variait considérablement d'un courtier à l'autre. Cette situation avait certainement accéléré l'effondrement des cours au début de la crise. Il était nécessaire de corriger cette lacune. En 1934, la Bourse resserra les exigences de vérification des comptes et engagea les services d'un vérificateur-conseil. Le délai de compensation fut fixé à deux jours.

En 1933, la Bourse crée un service des relations publiques et des statistiques; la Revue mensuelle, le périodique officiel de la Bourse, est lancée en 1935. Il paraît encore aujourd'hui.

Lorsque la seconde grande guerre éclata en 1939, la Bourse était suffisamment outillée pour opérer dans les conditions anormales qui caractérisent une telle période. Faut-il se surprendre si, dès la fin de la guerre, la Bourse connut une expansion extrêmement rapide au rythme de l'accroissement remarquable de l'économie canadienne?

Le «Canadian Stock Exchange»

L'histoire de la Bourse de Montréal est intimement liée à celle de la Bourse Canadienne. C'est en 1926 que le *Montreal Curb Market* devint un marché d'actions plus spéculatives qui jusque-là se transigeaient à la Bourse dans le secteur dit *hors liste*. C'étaient des actions qui ne satisfaisaient pas encore aux critères plus exigeants des actions apparais-

sant sur la liste de la Bourse. Mais le fonctionnement du *Montreal Curb Market* présentait plusieurs difficultés dont une certaine ambiguïté avec les titres cotés à la «vraie» bourse. Les courtiers formèrent donc le *Curb Market* et tous les membres de la Bourse purent en faire partie pour la somme nominale de \$100. Les membres de l'extérieur devaient déboursier \$1,000. Deux ans et demi plus tard, les affaires allaient si bien qu'un siège coûtait jusqu'à \$50,000.

D'abord installé dans l'édifice du *CP Telegraph*, rue de l'Hôpital, le *Curb Market* déménagea en 1929 dans une annexe de l'édifice de la Bourse.

78

En 1953, alors que sa liste était passée de 7 en 1926 à 120, le *Curb Market* devint le *Canadian Stock Exchange*, suivant en cela l'exemple du *Curb Market* de New York qui était devenu l'*American Stock Exchange*.

Le 19 mars 1973, les membres des deux organisations de Montréal ont voté pour la fusion et, depuis le 1er janvier 1974, il n'existe plus que la Bourse de Montréal.

La direction de la Bourse de Montréal

La fonction première d'une bourse est d'offrir un marché efficace pour les valeurs inscrites à sa cote. Cela implique non seulement une surveillance continue du fonctionnement des marchés, mais également un effort soutenu pour s'assurer que les investisseurs puissent être en mesure d'exercer un choix véritable.

La Bourse de Montréal est un organisme sans but lucratif qui appartient à ses membres. Elle est dirigée par un Comité des gouverneurs qui dispose de tous les pouvoirs et de l'autorité nécessaire à la gestion des affaires de la Bourse, à la discipline des membres et à la réalisation des fins poursuivies par la Bourse.

Le Comité des gouverneurs est formé du président de la Bourse, de trois gouverneurs représentant le public et de huit gouverneurs membres de la Bourse.

Le président et le vice-président du Comité des gouverneurs, de même que les gouverneurs membres, sont élus lors de l'assemblée annuelle des membres et demeurent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante. Un gouverneur public est nommé pour une année ou jusqu'à la nomination d'un remplaçant.

Le président de la Bourse est nommé par le Comité des gouverneurs; sujet à l'autorité et à la direction de ce comité, il a la responsabilité de l'administration et de la gestion de la Bourse et représente la Bourse dans toutes les affaires d'intérêt public. La situation ne fut pas toujours ainsi.

C'est en 1956 que la Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne décidèrent de se doter d'un bureau du président et naturellement d'un homme qui occuperait cette fonction de porte-parole permanent chargé de promouvoir les intérêts des deux bourses et particulièrement de les représenter devant la population.

L'ancien président, élu par les membres et choisi parmi eux pour un terme fixe, était le président du Conseil. Il y en avait même deux, un pour la Bourse de Montréal et l'autre pour la Bourse Canadienne.

La fonction de président fut d'abord remplie par Henry G. Norman, un comptable devenu Consul général du Canada à New York. Son successeur, en 1960, fut le professeur d'administration à l'Université McGill, M. Eric Kierans.

C'est durant le terme de M. Kierans, soit le 20 septembre 1961, que la décision fut prise de déménager la Bourse de ses anciens locaux de la rue Saint-François-Xavier dans ses nouveaux locaux de la Place Victoria. La dernière opération boursière dans le vieux bâtiment fut effectuée à 15h30, le 21 octobre 1965. Mais ce déménagement ne représentait pas uniquement un changement d'adresse. A l'époque, les installations et l'équipement du nouveau parquet étaient supérieurs à ceux qui existaient sur les autres bourses. D'ailleurs, il est intéressant de noter qu'en 1974, la Bourse de Tokyo acquérait des tableaux électroniques semblables à ceux dont s'était dotée la Bourse de Montréal en 1965. Bien plus, la Bourse de Montréal en retira des royautés!

Suite à la démission de M. Eric Kierans (qui devint membre du cabinet Lesage), on choisit M. George Hees, qui avait auparavant le poste de ministre du Commerce et de l'industrie à Ottawa. Quand M. Hees retourna à la politique, M. Charles B. Neapole, un vice-président de la Banque Royale du Canada, le remplaça.

Chacun de ces présidents apporta à la fonction un style bien différent qui répondait aux exigences de l'heure et découlait naturellement de son expérience.

Le 1er janvier 1973, un tournant fort important eut lieu à la direction de la Bourse. M. Michel Bélanger assumait la responsabilité de pré-

sident et directeur général des deux bourses. Il était le premier francophone à accéder à ce poste. Son mandat était d'intégrer davantage la Bourse à l'économie québécoise. Son plan d'action était ambitieux. Il devait travailler à renforcer l'organisation interne, trouver des solutions aux problèmes techniques, fusionner les Bourses de Montréal et Canadienne, refondre les règlements, augmenter la quantité et la qualité des services. C'est ainsi, par exemple, qu'en septembre 1973, un nouveau service est créé: celui de la surveillance du marché.

80 En 1976, M. Robert Demers prend la succession de M. Bélanger. Il poursuit de façon dynamique l'orientation entreprise par son prédécesseur. Il demeura à la barre jusqu'en juin 1981.

Une bourse profondément transformée

Le 17 décembre 1981, les membres votaient à l'unanimité pour une réforme en profondeur de la constitution de la Bourse. Cette réforme avait pour objectif d'adapter la structure de la bourse à la nouvelle réalité et de lui donner plus de flexibilité pour jouer son rôle sur le marché canadien. Le sens de la réforme se comprend aisément dans la modification qui est apportée au nom anglais de la Bourse. Dorénavant, on ne dira plus *Montreal Stock Exchange*, mais bien *The Montreal Exchange*. La Bourse de Montréal n'est plus exclusivement un marché d'actions; c'est une Bourse d'options sur des actions, d'options sur l'or et de contrats à terme d'instruments financiers. D'autres produits seront bientôt ajoutés.

Trois différents marchés

Le parquet de la Bourse est l'endroit physique où convergent les ordres d'achat et de vente que les clients donnent à leur agent de change. A la Bourse de Montréal, des transactions peuvent s'effectuer dans quatre marchés distincts:

- 1) Le marché des actions est le plus connu. Plus de 421 compagnies sont inscrites à la cote de la Bourse de Montréal. Ces compagnies sont impliquées dans différents secteurs de l'économie tels les ressources naturelles, la fabrication, la finance, les services, etc.
- 2) Le marché des options existe à Montréal depuis 1975. La Bourse de Montréal devient alors la première à offrir un tel marché au Canada. C'est un marché souple pouvant satisfaire autant les investisseurs

conservateurs que les plus audacieux. Une option d'achat est un droit d'acheter une action à un prix convenu durant une période de temps déterminée (3, 6 ou 9 mois), moyennant le paiement d'une prime. De même, on peut vendre une option d'achat en recevant le paiement d'une prime et en s'engageant à livrer, si l'acheteur exerce son droit d'achat, la valeur sous-jacente à l'option au prix convenu et pendant la période déterminée. Les options de vente sont le miroir des options d'achat. Une option de vente donne le droit de vendre une action à un prix convenu durant une période déterminée, moyennant le paiement d'une prime.

- 3) C'est en septembre 1980 qu'est créé à Montréal le marché à terme d'instruments financiers. Ce marché porte sur les obligations à moyen et à long terme du gouvernement du Canada et sur les bons du Trésor à 91 jours. Sur le marché à terme, le paiement et la livraison des titres financiers sont différés à un terme plus ou moins éloigné de la négociation; ce terme est le mois de livraison. Le marché à terme offre la possibilité de se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêt sur le marché au comptant.
- 4) Le dernier-né des marchés est celui des options sur l'or. Ce marché a débuté le 22 février 1982. L'innovation majeure ici, c'est que ce marché est le résultat d'une entente avec l'*European Options Exchange* d'Amsterdam. C'est la première fois qu'un marché boursier d'options continu et conjoint est organisé entre une bourse européenne et une bourse nord-américaine.

81

Conclusion

Le chemin parcouru par la Bourse de Montréal entre 1932 et 1982 est fort intéressant. Il y a eu des hauts et des bas mais, toujours, ses dirigeants ont su effectuer les réformes requises et tracer les orientations qui lui ont permis de conserver un rôle important au Canada. La période 1929-1939 a été utilisée pour donner des assises solides à la Bourse de Montréal et lui permettre de jouer un rôle très important durant l'après-guerre. Je crois qu'il est juste de dire qu'un effort analogue a été fourni depuis 1974. L'ouverture aux marchés internationaux, que représente la récente entente avec l'*European Options Exchange*, indique sans doute le chemin de l'avenir. La Bourse de Montréal devient de plus en plus une bourse attentive aux besoins de l'économie québécoise, influente et importante au niveau canadien et bien intégrée au sein des marchés financiers internationaux; en un mot, une Bourse dont les qué-

bécois peuvent s'enorgueillir, en la considérant comme un instrument de leur développement économique.

82

Systèmes informatiques: étude sur les plans de recouvrement en situation d'urgence, par André Pérès et Claude Laroche. Rapport de recherche numéro 81-28. Novembre 1981. Édition de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal.

Messieurs Pérès et Laroche continuent leur recherche dans le domaine de l'informatique. Comme beaucoup d'autres, ils sont préoccupés par les risques que court l'ordinateur. Ils étudient dans ce deuxième rapport les solutions d'urgence. Ils mentionnent en particulier l'assurance car, disent-ils, il y a une période de flottement, de mise au point, de remplacement qu'il n'est pas possible de combler, à moins d'avoir une assurance permettant de faire face à la période creuse. Voici ce qu'ils en disent rapidement:

«Si les solutions de recouvrement permettent aux organismes confrontés à une situation d'urgence de poursuivre le traitement de certaines de leurs applications, elles n'éliminent pas toutefois la totalité des pertes occasionnées dans les circonstances. De fait, il existera toujours un temps d'arrêt, aussi minime soit-il, dans le traitement des applications, ne serait-ce que pour mettre en fonction la solution de recouvrement retenue. Durant cette période, les dépenses d'opérations continueront de courir alors que, dépendant de la nature des applications, certains revenus pourraient être irrémédiablement perdus. Pour couvrir ces pertes, les organismes peuvent alors contracter une police d'assurance spécialement conçue à cet effet. Qu'en est-il des habitudes des organismes québécois dans ce domaine?»